



Ministère de la Santé et de la Prévention
Direction de la santé

Communiqué de presse

Alerte sanitaire : dengue de type 2

20 mars 2019

Un cas de dengue 2 autochtone a été diagnostiqué à Tahiti le 19/03/2019.

Un cas importé de Nouvelle-Calédonie avait été diagnostiqué le 10/02/2019.

Ces deux cas peuvent être liés épidémiologiquement sans qu'on n'en ait la certitude. L'état d'alerte arbovirose de niveau 2 déclaré sur Tahiti le 10/02/2019 est donc prolongé.

Ce sérotype n'ayant pas circulé sur le territoire depuis l'an 2000, la population est faiblement immunisée et cet événement pourrait entraîner une épidémie de grande ampleur.

Des mesures de lutte anti-vectorielle et une recherche active de cas vont être entreprises dans les jours à venir.

Au-delà des actions mises en œuvre par la Direction de la santé, chacun peut être acteur pour contrôler et limiter l'ampleur d'une épidémie, par les actions suivantes :

- éliminer chaque semaine les gîtes larvaires autour de son domicile et de son lieu de travail
- se protéger des piqûres de moustiques (répulsifs, moustiquaire, diffuseurs...)
- consulter un médecin en cas de fièvre supérieure à 38°C.